

3 D G

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros
Siège social : 100 Impasse des Clos - ZA de Planbois
74550 PERRIGNIER

799 528 963 RCS THONON LES BAINS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 NOVEMBRE 2025

(Exercice clos le 31 octobre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 355,56 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	12 355,56 euros
- 5% à la réserve légale	617,78 euros
- Prélèvement sur le compte « autres réserves »	7 026,66 euros
- Distribution de dividende global à l'associé unique Soit 1 euro par part sociale	20 000,00 euros

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes, lorsqu'ils sont versés à des contribuables personnes physiques domiciliés fiscalement en France, sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,20%, soit une taxation globale de 30%. Le PFNL prélevé à la source est un acompte d'impôt sur le revenu qui est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année ou il a été opéré.

Toutefois :

- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du PFNL de 12,8% - la dispense permettant de différer le paiement de l'impôt.

Conformément à l'article 242 quater du code général des impôts, la demande de dispense, qui prend la forme d'une attestation sur l'honneur, doit être formulée, sous la

responsabilité du contribuable avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

- les personnes physiques domiciliés en France peuvent opter annuellement pour l'imposition de leurs revenus mobiliers selon le barème progressif lors du dépôt de leur déclaration de revenus ; ladite option étant irrévocable et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année - l'option du barème progressif permettant de conserver l'abattement de 40% sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8%.

Le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû en cas de paiement préalable.

Par ailleurs, pour les gérants majoritaires de SARL, la flat tax s'appliquera sur les dividendes de la manière suivante :

- concernant la quote-part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales : application de la flat tax à 30% ;
- concernant la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales : application de la flat tax uniquement pour la partie qui concerne l'impôt sur le revenu (12,80%). La partie relative aux prélèvements sociaux ne sera pas due sur cette partie des dividendes étant donné qu'ils sont déjà inclus dans les cotisations sociales à payer (au taux prévu pour les revenus d'activité).

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende global	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible
<i>Exercice clos le 31.10.2022</i>	-	-	-
<i>Exercice clos le 31.10.2023</i>	20 000 €	20 000 €	-
<i>Exercice clos le 31.10.2024</i>	20 000 €	20 000 €	-

Certifié conforme
La Gérance



3 D G

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros
Siège social : 100 Impasse des Clos - ZA de Planbois
74550 PERRIGNIER

799 528 963 RCS THONON LES BAINS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 NOVEMBRE 2025

(Exercice clos le 31 octobre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 355,56 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	12 355,56 euros
- 5% à la réserve légale	617,78 euros
- Prélèvement sur le compte « autres réserves »	7 026,66 euros
- Distribution de dividende global à l'associé unique Soit 1 euro par part sociale	20 000,00 euros

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes, lorsqu'ils sont versés à des contribuables personnes physiques domiciliés fiscalement en France, sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,20%, soit une taxation globale de 30%. Le PFNL prélevé à la source est un acompte d'impôt sur le revenu qui est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année ou il a été opéré.

Toutefois :

- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du PFNL de 12,8% - la dispense permettant de différer le paiement de l'impôt.

Conformément à l'article 242 quater du code général des impôts, la demande de dispense, qui prend la forme d'une attestation sur l'honneur, doit être formulée, sous la

responsabilité du contribuable avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

- les personnes physiques domiciliés en France peuvent opter annuellement pour l'imposition de leurs revenus mobiliers selon le barème progressif lors du dépôt de leur déclaration de revenus ; ladite option étant irrévocable et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année - l'option du barème progressif permettant de conserver l'abattement de 40% sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8%.

Le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû en cas de paiement préalable.

Par ailleurs, pour les gérants majoritaires de SARL, la flat tax s'appliquera sur les dividendes de la manière suivante :

- concernant la quote-part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales : application de la flat tax à 30% ;
- concernant la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales : application de la flat tax uniquement pour la partie qui concerne l'impôt sur le revenu (12,80%). La partie relative aux prélèvements sociaux ne sera pas due sur cette partie des dividendes étant donné qu'ils sont déjà inclus dans les cotisations sociales à payer (au taux prévu pour les revenus d'activité).

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende global	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible
<i>Exercice clos le 31.10.2022</i>	-	-	-
<i>Exercice clos le 31.10.2023</i>	20 000 €	20 000 €	-
<i>Exercice clos le 31.10.2024</i>	20 000 €	20 000 €	-

Certifié conforme
La Gérance



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/10/2025	Net 31/10/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	469 900		469 900	469 900
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	469 900		469 900	469 900
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	22 951		22 951	9 277
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	27 750		27 750	48 939
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	50 701		50 701	58 217
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Primes de remboursement des emprunts (VII)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VIII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII)	520 601		520 601	528 117

Pour copie certifiée conforme,
Le gérant,



Bilan passif

Postes	31/10/2025	31/10/2024
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	5 168	3 614
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	300 938	291 413
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	12 356	31 079
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	518 462	526 107
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 239	1 110
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	900	900
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	2 139	2 010
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	520 601	528 117

Compte de résultat

Postes	2024	2023
	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 318	1 782
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 318	1 782
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 318	-1 782
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		20 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 674	12 624
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	13 674	32 624
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		9
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		9
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	13 674	32 615
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	12 356	30 833
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		246
Sur opérations en capital		

Pour copie certifiée conforme.
Le gérant,



Postes	2024 2025	2023 2024
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		246
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		246
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	13 674	32 870
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 318	1 791
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12 356	31 079

Annexe

Pour copie certifiée conforme,
Le gérant,



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/10/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/11/2023** à **31/10/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **520 600,90 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 12 355,56 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.